

Madame La Préfète,  
Monsieur Le Président,  
Monsieur Le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs Les membres du CDEN,

Les IPS ou indice de positionnement social des établissements scolaires de Charente ont été publiés.

Les établissements avec un IPS inférieur à 81 montrent un milieu social parmi les plus défavorisés.

Sans grande surprise, les établissements en REP et REP+ sont en bas de la liste et révèlent une très forte ghettoïsation de ces jeunes et de leur environnement. Mais on peut également retrouver des établissements isolés ancrés en milieu rural et loin des centres culturels dont l'IPS est très faible.

Sans grande surprise également, les établissements privés, avec l'argent de l'état, ne jouent pas leur rôle et contribuent à cette ségrégation sociale.

Ces éléments doivent donc conduire rapidement l'état, les pouvoirs publics, les élus à prendre des décisions fortes.

Il faudra en effet ajuster les moyens en fonction des situations des établissements, pour maintenir ou améliorer l'attractivité de ces structures.

Mais cela ne suffira pas, il faudra également réfléchir à des restructurations afin d'aboutir à une vraie mixité sociale.

Cela nécessitera courage politique et pédagogie mais conduira à la réussite scolaire de tous les élèves si l'état s'engage à garantir des moyens de façon durable.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour dresser le bilan de la rentrée.

Le constat est sans appel...

Outre le manque de prof dans certaines disciplines, la mise à sec du vivier de remplacement dans le premier et le second degré, c'est aussi la grande difficulté dans laquelle se trouve grand nombre de nos collègues qui nous frappe dans notre accompagnement au quotidien.

Force est de constater que de plus en plus nombreux sont les personnels qui en arrêt et totalement désemparés cherchent des solutions pour s'échapper subissant effectivement une forme de maltraitance dans l'exercice de leur métier. Si les services à tous les niveaux font ce qu'ils peuvent pour accompagner nos collègues, ce sont aussi les personnels administratifs eux mêmes qui se retrouvent en souffrance.

La décision par le Ministre de prolonger la période d'ouverture des inscriptions au concours d'enseignants du premier et du second degré est sans doute révélateur de ce malaise.

Dans ce que nous relevons, il y a la perte de sens, l'impossibilité à maintenir un équilibre vie pro-vie perso, et les difficultés, c'est un faible mot, rencontrées dans la classe du fait de comportements de jeunes qui en extrême souffrance eux même rendent très difficiles l'exercice de la classe. Ces élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement et des soins nécessaires faute de place dans des structures adaptées et spécialisées.

En effet, soyons très clairs, notre conception de l'école inclusive est exigeante et repose sur ce principe inaliénable que tout enfant, tout jeune, doit trouver sa place dans l'école de la République. Pourtant, l'école ne peut pas tout et pour certains élèves, priorité doit être donnée aux soins et ce sont donc des moyens relevant du sanitaire et social qui sont à prévoir.

Il faudra en effet tout mettre en œuvre pour que chaque enfant déjà reconnu par la MDPH et donc connu de l'institution, ait une place correspondante à ses besoins et ses droits dès la rentrée 2023.

Les AESH, dont l'importance ici doit être soulignée dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, importance que nous voulons voir reconnaître au travers de la définition d'un véritable métier et d'une rémunération décente ne peuvent pas tout et ne peuvent servir en permanence de solution d'urgence. Pour autant, soulignons que le droit pour ces personnels (avec les AED) à bénéficier des indemnités REP et REP+ à l'instar des enseignants est un premier pas vers leur reconnaissance obtenue par l'Unsa Education par une requête en conseil d'état.

La carte scolaire 1er degré qui sera élaborée en 2023 doit donc prendre en compte cette problématique en poursuivant 2 axes :

-la création de postes de remplaçants doit pouvoir permettre la mise en œuvre d'une réelle formation continue régulière et qui s'adresse à toutes et tous selon leurs besoins. Une formation continue qui doit intégrer les

dimensions émotionnelles, relationnelles, psychologiques et juridiques de nos métiers. 50% de notre efficacité est liée à ces compétences humaines alors que pendant ce temps-là, on déploie des plans très contraignant dans les domaines didactiques et pédagogiques dont les impacts dans les classes et sur les résultats des élèves restent à prouver.

Si nous ne sommes ni des thérapeutes, ni des éducateurs spécialisés, nous considérons depuis trop longtemps dans notre maison que communiquer, travailler en équipe, anticiper et comprendre les émotions de l'autre ne s'apprend pas ou n'est pas utile à la poursuite de nos objectifs d'apprentissage.

Ces postes de remplaçants devront également permettre de la souplesse pour que les droits de nos collègues soient réellement respectés (événements familiaux, mise en œuvre du CPF, mini stages en vue de reconversions éventuelle).

-Ensuite le deuxième axe : permettre le départ en formation et la création de postes d'enseignants spécialisés à dominante rééducative. Ils sont l'interface essentielle entre les familles, les élèves à besoins éducatifs particuliers et les équipes éducatives des établissements.

Si tous les personnels sont impactés par ces difficultés, ce sont les directrices et directeurs, à l'instar des chefs d'établissements dans le second degré qui sont en premières lignes.

A cet effet, nous voulons redire ici notre volonté de voir mettre en œuvre totalement la loi Rilhac.

Il faudra rapidement trouver des solutions concernant la mise en œuvre des PPMS. En effet, si les directrices et directeurs réalisent les exercices de rigueur, il faut trouver de nouvelles procédures car ils ne sont plus maîtres d'œuvre des documents réglementaires.

Par ailleurs, si nous accueillons avec satisfaction les dispenses d'APC et d'animations pédagogiques (que vous avez permises pour ces dernières), ces allègements pénalisent d'un côté les élèves les plus fragiles et d'un autre nos collègues demandeurs de formation. C'est donc bien en permettant le remplacement de nos collègues sur un plan régulier de formation continue que nous trouverons les solutions adaptées.

Enfin, la loi Rilhac permet d'engager une réflexion sur le statut des écoles du premier degré par la mise en œuvre d'expérimentations. L'Unsa Education est prête à prendre sa part.

Enfin pour finir nous dénonçons une fois de plus le dogmatisme de notre président et de son ministre.

Pour faire court et laisser place au débat, deux exemples...

La volonté du président de rémunérer les enseignants pour des missions et des tâches supplémentaires... Que l'on commence déjà par rémunérer celles qu'ils font déjà...

Le choix du ministre contre l'avis unanime des organisations de réintroduire les mathématiques dans le tronc commun pour les élèves qui ne les choisiraient pas en option.

Ces deux exemples montrent bien le manque de connaissance de nos réalités quotidiennes.

L'Unsa Education et le SE Unsa seront toujours présents pour décrire le quotidien de nos collègues enseignants ou non et proposer des solutions concrètes.

05 45 38 28 44  
06 35 31 75 09  
06 23 94 32 23



Se UNSA de la Charente  
10 rue Chicoutimi  
16000 ANGOULEME

16@se-unsas.org  
<http://sections.se-unsas.org/16>



@SeUnsa16



SE-Unsa Charente



@Seunsa16